Cca FRC 252

ADRESSE

DE L'EQUIPAGE

DU VAISSEAU *LE SUPERBE*,

En rade de Breſt, à la Société des Amis de la Conſtitution.

Séance du 4 Novembre 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

Les proteſtations d'une reconnoiſſance ſans bornes, d'une amitié fraternelle & inviolable, ces vertus ſi chères à tous les cœurs bon Français, ne peuvent acquitter envers votre Société patriotique les droits qu'elle a juſtement acquis ſur tous les équipages de l'armée navale; ces ſentimens, nous les avions déjà partagés entre vous & les concitoyens des différens départemens auxquels nous ſommes attachés; mais cet amour fraternel, ce zèle infatigable qui vous animent, qui vous ont portés

M & W 546

à entreprendre cette démarche louable, si essentielle au bien commun, exigent de nous en retour une conduite qui puisse imiter la vôtre.

Ce n'est ni par des mots vagues, ni des termes ampoulés, que l'équipage du vaisseau *le Superbe* vient aujourd'hui vous témoigner les sentimens qui l'animent; c'est par l'expression pure & naïve de leurs cœurs que les individus qui le composent vous communiquent leur sincère résolution. Animés par votre exemple, persuadés par vos avis, nous sommes vivement pénétrés des vérités que vous nous avez exposées; rassurés par votre attachement, convaincus par vos raisons & vos maximes, nous avons reconnu que l'insubordination est le poison le plus dangereux dans toute espèce de service; qu'elle est très-nuisible à chacun, tant en général qu'en particulier.

En conséquence, Nous maîtres, matelots, canonniers & soldats de toute classes & de tous grades, promettons & jurons d'écarter & d'extirper d'entre nous les moindres vestiges de ce funeste vice, d'obéir unanimement à tous nos chefs, de nous confier à leur sagesse & à leur expérience, promesses inséparables du serment sacré que nous répétons, d'être fidèles à la nation, à la loi & au roi, de maintenir la constitution, de défendre le pavillon français. Oui, nous jurons de le défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang sur le vaisseau *le Superbe*; ce beau nom seul enflamme notre patriotisme;

tous réunis d'un commun & fraternel accord ſous la voix du chef reſpectable auquel la nation en a confié les rènes, nous mettrons, en ſuperbes, notre fierté & notre orgueil a combattre & à vaincre nos ennemis.

Nous proteſtons de regarder & traiter comme infâme, traître à la nation, comme parjure & indigne de naviguer avec nous, tout mal-intentionné qu'un cœur pervers éloignera de ces ſentimens.

Telles ſont, chers frères & amis, les diſpoſitions de notre équipage, perſuadés que celles de tous ceux de l'armée n'y cèdent en rien; hâtez-vous de diſſiper les bruits fâcheux répandus ſur notre conduite; achevez, perfectionnez, s'il ſe peut, l'œuvre que vous avez commencé, vous aurez des droits à la reconnoiſſance générale de la France. Puiſſiez vous jouir d'un prompt & heureux ſuccès! Puiſſiez-vous aſſurer à la nation entière que ses enfans, toujours excités par la gloire, animés par le patriotiſme, ſont pour elle un rempart inébranlable, & qu'ils préféreront mille morts à la honte de voir ſouiller le pavillon national, & altérer les progrès de la conſtitution françaiſe!

C'eſt avec ces ſentimens que, pénétrés d'un profond reſpect, nous ſommes vos frères & amis,

Les Repréſentans de l'Equipage du Superbe.

Morans, maître d'équipage ſurnuméraire; le Clerc,

592

capitaine d'armes ; le Guy, sergent ; Deville, soldat ; Louis Naudan, gabier ; J. B. Piqueray, quartier-maître ; Menard, Moras, premier second chirurgien ; J. F. Hamel, timonnier ; Menard, *idem* ; Jean-Etienne le Pêchon, matelot ; L. F. A. Langrenay, gabier ; Joseph Grangé, *idem* ; Louis Larget, matelot sur le pont ; Guillaume le Duc, contre-maître ; Delcroix, appointé, pour ses camarades ; Soye, caporal ; Valsemey, timonnier ; Laurent Hamonnet, gabier ; H. M. Chapelain, second maître ; Michel Menil, timonnier ; Bernard le Queux, canonnier ; Drevet, second maître canonnier ; Viell, sergent de Forez ; Philibert Quinquis, contre-maître ; J. F. Tanquerey ; Mathieu Pléber, maître voilier ; F. Y. Morel, canonnier ; Martin Cabaret, *idem* ; J. M. Thebault, timonnier ; Gabriel Bailaitre ; J. Grangé ; Jacou, sergent, second canonnier ; Perbal, appointé de Forez ; Jens, appointé.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.